



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 18 juillet 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES POUR CONSOLIDER ET SOUTENIR LES
BRASSERIES ARTISANALES DE L'ÉTAT DE NEW YORK**

L'entente conserve d'importants avantages fiscaux pour les petites brasseries de l'État

Exemption des frais annuels de l'Autorité des liqueurs de l'État pour les petites brasseries

Création d'une licence pour Brasserie agricole afin de promouvoir l'utilisation d'ingrédients locaux

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo s'est rendu aujourd'hui à la Matt Brewing Company, à Utica, pour signer des mesures législatives qui consolideront et favoriseront la croissance de l'industrie dynamique de la bière artisanale dans l'État de New York.

Les mesures législatives sont conçues pour soutenir les brasseries et vignobles de l'État de New York, augmenter la demande en produits agricoles locaux et accroître le développement économique et le tourisme touchant cette industrie. Les mesures législatives protégeront d'importants avantages fiscaux pour les petites brasseries produisant de la bière dans l'État de New York, exempteront les brasseries produisant de petites quantités de bière (peu importe l'emplacement) des frais de l'Autorité des liqueurs de l'État et créeront une licence pour brasserie agricole qui permettra aux brasseurs artisanaux d'étendre leurs activités en ouvrant des restaurants ou en vendant de nouveaux produits.

« En plus de produire parmi les meilleures bières au monde, les brasseries artisanales de New York créent des emplois, soutiennent les fermiers et cultivateurs de houblon de l'État et génèrent des recettes touristiques dans les communautés locales, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Les mesures législatives signées aujourd'hui montrent que le nouveau New York travaille vraiment avec les petites entreprises, et cette nouvelle loi permettra aux petits vignobles et brasseries d'investir dans de nouvelles occasions d'affaires et de développer leurs activités. Je félicite les défenseurs du projet de loi et les chefs législatifs pour leur travail sur cette importante loi. »

Les nouvelles mesures législatives incluent les avantages suivants :

Protection d'importants avantages fiscaux pour les brasseries de l'État de New York

Toute brasserie produisant 60 millions de galons de bière ou moins dans l'État de New York est maintenant admissible à un crédit fiscal remboursable appliqué aux revenus personnels et aux taxes professionnelles de l'État de New York. Les montants du crédit sont de 14 cents par galon pour les 500 000 premiers galons produits dans l'État de New York et de 4,5 cents par galon pour les 15 millions de galons suivants.

Ces crédits d'impôt encourageront l'expansion continue de l'industrie de la bière artisanale dans l'État de New York, qui consiste déjà en plus de 90 brasseries, crée des milliers d'emplois et génère plus de 200 millions de dollars en activité économique chaque année. Sous la loi précédente, les petits brasseurs de New York recevaient une exemption sur la taxe d'accise, mais la structure légale de l'exemption a été remise en question, menant à son abrogation. Avec les nouveaux avantages inclus sous la loi signée aujourd'hui, chaque petit brasseur se portera au moins aussi bien qu'avec l'exemption précédente.

Exemption des frais annuels de l'Autorité des liqueurs de l'État pour les petites brasseries

Les mesures législatives exemptent maintenant les brasseries produisant 1500 barils ou moins par année (peu importe l'emplacement) de 150 \$ en frais de marque. Cette exemption, offerte à l'intérieur et à l'extérieur de l'État, fera économiser aux brasseurs de New York des douzaines de milliers de dollars et aidera les petites brasseries à conserver les capitaux dont ils ont besoin pour étendre leurs activités et créer des emplois.

Création d'une licence pour Brasserie agricole afin de promouvoir la croissance des brasseries artisanales

Les mesures législatives prévoient la création d'une licence qui permet aux brasseurs artisanaux utilisant des produits agricoles provenant de l'État New York de fonctionner d'une façon similaire aux vignobles de l'État, menant à une augmentation de la demande en produits agricoles locaux ainsi qu'à une croissance de l'économie et du développement du secteur du tourisme.

La nouvelle licence permet aux brasseries agricoles de se développer des façons suivantes :

- *Augmenter les points de vente au détail des produits de New York* : La loi donne l'autorisation aux brasseurs agricoles de vendre du vin, de la bière et de la liqueur étiquetés dans l'État de New York dans leurs points de vente de détail. De plus, les vignobles et distilleries agricoles ont maintenant le droit de vendre de la bière et de la liqueur étiquetées dans l'État de New York pour consommation à l'extérieur des lieux, tout comme les distillateurs agricoles ont eux aussi le droit de vendre de la bière et du vin étiquetés dans l'État de New York pour consommation à l'extérieur des lieux.
- *Permettre aux brasseries agricoles d'ouvrir des restaurants* : Cette nouvelle loi permet à une brasserie agricole d'offrir des dégustations et de servir de la bière étiquetée dans l'État de New

York dans les restaurants, centres des congrès, auberges, gîtes ou hôtels lui appartenant ou adjacent à ses installations.

- *Augmenter les dégustations* : La nouvelle loi permet aux brasseries agricoles, vignobles agricoles et distilleries agricoles d'offrir sur place des dégustations de bière, vin et liqueur étiquetés dans l'État de New York.
- *Vendre des produits associés* : Le projet de loi autorise les brasseries agricoles à vendre de l'équipement et des fournitures, les aliments complémentaires à la dégustation de la bière, des souvenirs et des produits supplémentaires similaires à ceux autorisés sous la loi sur les vignobles agricoles.

Pour obtenir une licence de brasserie agricole, la bière doit être principalement produite à partir des produits agricoles locaux. Jusqu'à la fin de 2018, au moins 20 % des houblons et 20 % de l'ensemble des autres ingrédients doivent être cultivés ou produits dans l'État de New York. Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2023, au moins de 60 % des houblons et 60 % de l'ensemble des autres ingrédients doivent être cultivés ou produits dans l'État de New York. Après le 1er janvier 2024, au moins de 90 % des houblons et 90 % de l'ensemble des autres ingrédients doivent être cultivés ou produits dans l'État de New York. La bière produite suivant ces directives sera désignée « bière étiquetée dans l'État de New York ». Les mesures législatives se basent sur la « Loi sur les vignobles de ferme » de 1976, qui stimulait la croissance de la production de vin dans l'État, comme par la création de 249 vignobles de ferme, ce qui en triplait le nombre.

Exemption sur les lourdes exigences de déclaration de revenus pour les vignobles, distilleries et brasseries agricoles

Les vignobles et distilleries agricoles, ainsi que les brasseries agricoles, sont à présent exemptés des lourdes et coûteuses exigences de déclaration de revenus. Tous les grossistes de bière, de vin et de liqueur de New York sont actuellement obligés par la loi à faire une déclaration des ventes effectuées auprès des restaurants, bars et autres détaillants. Cependant, parce que les vignobles, les distilleries et les brasseries agricoles sont souvent de petites entreprises familiales, ils ont du mal à couvrir les coûts conformément à cette déclaration annuelle. Le fardeau que représente pour eux cette déclaration est supérieur aux avantages qu'en retire le Département des Impôts de l'État, étant donné que les achats des vignobles, distilleries et brasseries agricoles représentent un pourcentage minime de la vente totale de bière et de vin de l'État. La loi impose déjà à ces entreprises le maintien de la comptabilité des ventes auquel le Département des Impôts peut accéder sur demande, rendant inutiles les paiements supplémentaires obligatoires.

Au sujet de la Matt Brewing Company

La Matt Brewing Company a été fondée en 1888 par un immigrant originaire d'Allemagne du nom de Francis Xavier Matt. Il s'agit de la deuxième brasserie familiale la plus âgée aux États-Unis, et sa gamme de bières de marque Sarana est exportée au Canada, au Japon et en Australie. Aujourd'hui, la brasserie

est sous la direction de la troisième et de la quatrième génération de la famille Matt, supervisée par le président et premier dirigeant Nick Matt, dont le neveu, Fred Matt, occupe le poste de président. Grâce aux mesures législatives signées aujourd'hui par le Gouverneur, la Matt Brewing Company évitera d'avoir à payer 493 000 \$ de plus en impôts chaque année.

Le Sénateur David J. Valesky a déclaré : « Cet ensemble de lois offrira de grands stimulants économiques à l'industrie agricole et aux petites entreprises. Je félicite le Gouverneur et mes collègues de la Législature, qui ont reconnu l'importance de cette question, et il me tarde de voir les fruits de notre labeur à travers la croissance de l'industrie. »

Le Sénateur Lee Zeldin a déclaré : « Il est extrêmement important de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les brasseurs artisanaux de l'État de New York à réussir. Cette industrie a prospéré et s'est développée au fil de la dernière décennie, tandis que d'autres ont souffert et que des emplois se sont perdus. C'est pourquoi, en tant que premier défenseur de ces mesures législatives au Sénat, je suis extrêmement heureux que le Gouverneur Cuomo ait signé pour que la bière artisanale de New York continue de couler à flot. Ces mesures législatives sont exactement ce dont notre économie a besoin. Elles permettront aux petits brasseurs comme aux gros - de Blue Point Brewery dans mon district à Matt's Brewery à Utica - de continuer de croître, de créer des emplois et de garder la bière artisanale de l'État de New York à un prix concurrentiel. »

Le Sénateur Joseph A. Griffo a déclaré : « Cette entente combine l'une des plus vieilles et plus anciennes industries de New York - l'agriculture - à l'une de celles qui se développent le plus rapidement - le brassage artisanal. Ensemble, elles forment parmi les employeurs les plus stables de ma région de la vallée de la Mohawk et de certaines régions rurales et urbaines de l'État de New York. Je remercie encore une fois le Gouverneur Cuomo de s'être joint à la majorité du Sénat et à nos partenaires de l'Assemblée pour réaliser que des allégements fiscaux prudemment ciblés sont l'une des meilleures façons pour nous de conserver et de créer des emplois. »

Le Sénateur Roy McDonald a déclaré : « Cette entente prouve l'importance de travailler en collaboration pour venir en aide aux petites entreprises de l'État de New York. La réduction des impôts et des frais est exactement le type de décisions qu'il faut pour aider les propriétaires d'entreprise à réussir, et je félicite le Gouverneur d'avoir travaillé avec nous pour y parvenir. »

La Sénatrice Patty Ritchie a déclaré : « Voici une réforme qui remettra les brasseries artisanales de l'État de New York sur la même voie que l'industrie fleurissante du vin. En favorisant la croissance de nos brasseries artisanales, tout le monde gagne. Ces mesures législatives permettront la création d'emplois, soutiendront l'industrie agricole vitale de l'État de New York et aideront les brasseries artisanales à produire les excellentes bières que nous ne retrouvons qu'ici. »

Le Sénateur David J. Valesky a déclaré : « Cet ensemble de lois offrira de grands stimulants économiques à l'industrie agricole et aux petites entreprises. Je félicite le Gouverneur et mes collègues de la Législature, qui ont reconnu l'importance de cette question, et il me tarde de voir les fruits de notre labeur à travers la croissance de l'industrie. »

Le porte-parole de l'Assemblée Sheldon Silver a déclaré : « Lorsqu'on soutient les industries croissantes, le futur de l'Empire State n'est que plus réjouissant. Cette assistance novatrice pour nos brasseries permet à ce secteur de notre économie de mieux se développer et prospérer, et je félicite le Gouverneur d'avoir signé ces mesures législatives au nom des fermiers, brasseurs et amateurs de bière de l'État. »

Le membre de l'Assemblée William Magee a déclaré : « Les industries agricole et de la bière dans l'État de New York constituent déjà un important moteur économique, contribuant chaque année à notre économie en milliards de dollars. Sous cette loi, nos fermiers et brasseurs auront plus d'options pour développer leurs entreprises et mettre leurs produits en marché. »

Le membre de l'Assemblée Anthony J. Brindisi a déclaré : « Les crédits d'impôt sur la production de la bière soutiennent les entreprises locales comme la F.X. Matt Brewing Company. Les entreprises comme celle-ci, un incontournable d'Utica depuis plus de cent ans, investissent dans leur communauté et créent des emplois. Il me tarde de travailler de près avec le Gouverneur Cuomo pour aider nos entreprises à être concurrentielles et à se développer, montrant ainsi au monde que New York est ouvert aux affaires. »

Le membre de l'Assemblée Joseph R. Lentol a déclaré : « Ce crédit d'impôt, une exemption sur les frais de marque et la création de la désignation Brasserie agricole soutiennent fortement la communauté croissante de la bière artisanale dans l'État de New York. Je lève mon verre au Gouverneur Cuomo pour avoir signé ces mesures législatives et consolider le réseau d'employeurs. »

Le membre de l'Assemblée Joseph Morelle a déclaré : « Des champs de houblon aux salles de dégustation des brasseries, c'est une victoire pour l'industrie de la bière artisanale et les amateurs de bière de l'État de New York. Je remercie le Gouverneur de sa signature et de son soutien. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418